



LE HAUT-KARABAKH: Vérité et Faits

LE HAUT-KARABAKH:

Vérité et Faits

(Version longue)

Introduction

Dans son passé historique le Haut-Karabakh n'a jamais été sous le pouvoir autonome d'Azerbaïdjan. L'existence même d'un tel pouvoir est mis en doute dès la création du premier Etat d'Azerbaïdjan en 1918. La communauté internationale et particulièrement la Société des Nations n'a jamais reconnu l'Etat d'Azerbaïdjan des années 1918-1920, en l'appuyant par l'argument qu'il est impossible de délimiter les territoires, sur lesquels l'Azerbaïdjan exerce la souveraineté. Le rattachement du Haut-Karabakh à Azerbaïdjan Soviétique a été forcé et illégal.

La phase actuelle du conflit du Haut-Karabakh a démarré en 1988, quand les autorités de la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan ont déclenché les massacres des Arméniens et le nettoyage ethnique face aux revendications légitimes d'autodétermination des habitants du Haut-Karabakh. En 1991, lors de la période de la chute de l'URSS, conformément à la législation interne de l'URSS et aux normes juridiques internationales, sur le territoire de l'ex-République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan ont été créées deux Etats: La République d'Azerbaïdjan et la République de Haut-Karabakh. La création de deux Etats à la même base juridique, qui a été ratifiée aussi par la résolution «Soutien au processus de paix au Caucase» de 21 juin de 1999 du Parlement Européen, qui a reconnu le fait que le Haut-Karabakh a proclamé son indépendance à l'exemple des déclarations d'autres Etats ex-soviétiques. La formation de la République du Haut-Karabakh se situe dans le respect des principes exigés par les normes juridiques internationales de création d'un Etat indépendant.

Négligeant la réalité politique et juridique, la République d'Azerbaïdjan s'est lancée dans des hostilités contre le Haut-Karabakh sur une vaste échelle et des mercenaires étroitement liés à des organisations terroristes internationales ont été impliqués à cette fin. Ces agressions ont entraîné la mort de dizaines de milliers de civils sans compter les pertes matérielles considérables. En 1994 l'Azerbaïdjan a signé un accord de cessez-le-feu trilatéral avec le Karabakh et l'Arménie.

Le conflit du Haut-Karabakh a son origine dans la chute de l'Empire russe à la suite de la Révolution d'octobre de 1917 et de la création de trois Etats dans le Sud du Caucase: la République d'Arménie, la République Démocratique d'Azerbaïdjan et la République de Géorgie. Après la chute de l'empire, le Haut-Karabakh peuplé à 95% des Arméniens a refusé de se soumettre à l'autorité de la République Démocratique d'Azerbaïdjan. Les Arméniens du Haut-Karabakh ont convoqué leur première Assemblée, qui a proclamé l'autonomie du Karabakh et a élu son Conseil National et son gouvernement.

En 1920 l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont perdu l'indépendance et se sont transformés en Etats soviétiques. Le 5 juin 1921 le Bureau caucasien du parti bolshévique de Russie sous pression de Joseph Staline a révisé sa décision de la veille et a décidé de placer le Haut-Karabakh sous l'autorité d'Azerbaïdjan soviétique et de créer une province autonome du Haut-Karabakh, au sein du territoire d'Azerbaïdjan soviétique. Cette décision ne peut pas servir de fondement juridique pour déterminer le statut et les frontières du Haut-Karabakh: elle a été prise par le parti politique d'un tiers Etat, notamment par le parti bolshévique de Russie qui n'avait aucune compétence ni pouvoir juridique. Lors de la prise de décision, l'Arménie ainsi que l'Azerbaïdjan, quoique des pays soviétiques, étaient des pays indépendants. Les Gouvernements de deux Etats ne s'étaient pas mis d'accord sur le statut et les frontières et cette décision ne se fondait pas sur une argumentation juridique ou historique mais a été dictée par la volonté d'un individu.

En décembre 1922, l'Arménie soviétique et l'Azerbaïdjan soviétique ont adhéré à l'Union soviétique. En 1923 la région autonome du Haut-Karabakh a été créée au sein de la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan en gelant ainsi la solution du problème de Karabakh. Cette région ne comprenait pas tous les territoires du Haut-Karabakh proprement dit.

La population et les autorités de la région autonome du Haut-Karabakh ainsi que les autorités de la République socialiste soviétique d'Arménie ont lancé de nombreux appels aux autorités soviétique afin qu'elles révisent la décision de transférer le Haut-Karabakh à la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan. Toutes ces demandes ont été soit ignorées, soit rejetées et leurs initiateurs sévèrement persécutés. En voilà quelques-unes de ces demandes: l'appel de 1945 du Parti communiste et du Gouvernement de la République socialiste soviétique d'Arménie au Gouvernement soviétique et au parti communiste de l'Union soviétique: en 1963 et en 1965, la population

du Haut Karabkh a envoyé respectivement 2 500 et 45 000 lettres aux autorités soviétiques. Les habitants de la région autonome du Haut-Karabakh et des entreprises ont proposé de nombreux amendements lors des débats de 1977 autour du projet de la Constitution de l'Union soviétique.

Le lancement de la perestroïka a donné aux Arméniens du Haut-Karabakh l'espoir qu'il y aurait une solution équitable et démocratique à leur problème. A la fin de 1987, des milliers d'Arméniens du Karabakh ont organisé des marches pacifiques et des manifestations et les autorités de la région autonome du Haut-Karabakh ont soumis des appels et des pétitions au parti communiste. Plus de 80 000 personnes ont signé la pétition demandant la réunification avec la République socialiste soviétique d'Arménie.

Le 20 février 1988 lors de la session spéciale des délégués du peuple du Haut-Karabakh a adopté une décision tendant à faire appel aux conseils suprême des Républiques socialiste soviétique d'Azerbaïdjan et d'Arménie afin de transposer le Haut-Karabakh de la Républiques socialiste soviétique d'Azerbaïdjan à la République socialiste soviétique d'Arménie. Cette décision a été précédée par plusieurs autres des consils locaux et et des conseils de district.

En 1991 Le Haut-Karabakh a entamé le processus de l'indépendance conformément à la législation interne de l'URSS. En s'appuyant sur la constitution de l'URSS et sur la loi soviétique sur les procédures de règlement des problèmes découlant de la sécession d'une république de l'Union, les populations des républiques autonomes, les entités autonomes et les groupes nationaux qui sont majoritaires dans des zones particulières ont le droit de décider s'ils veulent rester au sein de l'URSS ou être au sein de la république de l'Union qui fait sécession, le 2 septembre 1991, lors d'une session conjointe, les conseils des délégués du peuple de la région du Haut-Karabakh et du district de Chahoumian ont adopté une déclaration proclamant la création de la République du Haut-Karabakh.

Le 10 décembre 1991, quelques jours avant la chute officielle de l'Union soviétique, le Haut-Karabakh a organisé un référendum, où la majorité a voté pour l'indépendance totale d'Azerbaïdjan. A l'issue des élections parlementaires le premier gouvernement a été formé. Donc, le Haut-Karabakh était la seule autonomie d'avoir acquis l'indépendance avant l'effondrement de l'URSS conformément à la législation interne et aux normes du

droit international. Le gouvernement du Haut-Karabakh s'est mis au travail se trouvant en blocus, en état de guerre et des agressions lancées par l'Azerbaïdjan.

En faisant usage des armes et des munitions de la quatrième armée soviétique localisée sur son territoire, l'Azerbaïdjan a lancé des hostilités contre le Haut-Karabakh. De l'automne 1991 au mois de mai 1994 la guerre a continué avec un succès instable. 60% du territoire du Haut-Karabakh était occupé pour un certain temps et la capitale Stepanakert ainsi que d'autres bourgs étaient constamment bombardés par les forces aériennes et par l'artillerie lourde. La défensive du Haut-Karabakh a libéré Chouchi en mai 1992 et a ouvert un couloir vers Latshine rendant ainsi possible la communication entre le Haut-Karabakh et le territoire d'Arménie et en neutralisant ainsi les conséquences du blocus de longue date.

En juin et en juillet de 1992 l'armée azerbaïdjanaise a occupé la région de Chahumian, de Martakert, de Martouni, d'Askeran et une partie de Hadrut. En août 1992 le Congrès a adopté une résolution qui désapprouvait les actes d'Azerbaïdjan et défendait au gouvernement d'apporter son aide économique à ce pays.

Pour faire face à l'agression de l'Azerbaïdjan, la vie dans le Haut-Karabakh s'est concentrée sur la lutte. Un comité de Défense du Haut-Karabakh a été créé le 14 août 1992. Les petites unités se sont reorganisées en armée de Défense du Haut-Karabakh se guidant par les principes de discipline et de commandement centralisé.

L'armée de Défense du Haut-Karabakh a libéré les territoires que l'Azerbaïdjan avait conquis et lors des opérations militaires a pris le contrôle de quelques régions de l'Azerbaïdjan, qui avaient été utilisées comme ligne de feu contre les Arméniens. Par la création d'une zone de sécurité a été exclue la menace immédiate que la population civile pouvait encourir.

En mai 1994, à Bichkek, les Présidents des parlements de l'Azerbaïdjan, du Haut-Karabakh et de l'Arménie ont signé le Protocole final du Sommet interparlementaire de CEI sur le conflit du Haut-Karabakh, qui a créé des bases pour un accord ultérieur de cessez-le-feu, qui est entré en vigueur le 12 mai 1994, et en dépit de quelques violations est respecté jusqu'à présent.

Pour régler le conflit du Haut-Karabakh en 1992 le groupe de Minsk de l'OSCE a été formé et sous son égide des négociations de paix ont été engagées afin de se

préparer au sommet de OSCE de Minsk et de trouver une conclusion au statut du Haut-Karabakh.

I. Aspects juridico-historiques de la question du Haut-Karabakh

A. Naissance du conflit (1918-1920)

Le Haut-Karabakh (en arménien «Artsakh») se trouve dans le nord-est du massif montagneux arménien. Il a été la région de l'Arménie historique de toute ancienneté. Comme en témoigne toutes les sources anciennes, la frontière nord-est a été la Khoura. En tant qu'une partie de l'Ancien Etat arménien Urartu (IX-VI siècles av.J.-C) Artsakh était appelé Urtekhé-Urtekhéni. Le climat et la nature de cette région sont conditionnés par son emplacement géographique favorable. Dans leurs ouvrages Strabone, Plinioce Avague, Ptghomeos Klavdios, Plutarque et d'autres mentionnent que Khoura a été la frontière entre Arménie et Aghvanque (l'Albanie de Caucase, son plus ancien voisin au Caucase, a été habité par des peuples montagnards).

Après 387 av.J.-C l'Arménie a été divisée entre la Perse et l'Empire romain. La Transcaucasie et l'Artsakh y compris se sont retrouvés sous le pouvoir de Perse. Ce fait n'a pas eu d'influence sur les frontières ethniques de la région jusqu'au Moyen Âge tardif. La rive gauche de Khoura avec Artsakh restait un territoire peuplé d'Arméniens. Les tribus nomades turcs ont commencé à pénétrer les frontières du nord de Karabakh et ont déclenché des guerres centenaires contre les familles arméniennes de noblesse.

La noblesse de Haut Karabakh sous l'empire des princes («Meliq») féodaux héréditaires par les forces personnelles de la noblesse et d'autres subdivisions militaires a pu garder l'autonomie. Contraint à s'opposer aux agressions des armées de l'Empire Ottoman, aux invasions des tribus nomades, aux discordes de nombreux régents voisins souvent hostiles et à des armées des Chahs perses, les Meliq d'Artsakh ont essayé de se libérer de la domination étrangère (musulmane). A cette fin les Meliq de Karabakh étaient en correspondance avec les Tsars de la Russie y compris Pierre Premier et Paul Premier.

En 1805 le territoire historique d'Artsakh a été officiellement rebaptisé «Khanat de Karabakh» et avec d'autres vastes territoires de Transcaucasie a été rattaché par force au «pouvoir éternel» de l'empire russe qui a été ratifié par les traités de Turkmantchaï et de Gulistan que la Russie et la Perse ont signé.

1. Le litige autour du Haut-Karabakh commence après la chute de l'empire russe à la suite de la Révolution d'octobre de 1917 et de la création de trois Etats dans le Sud du Caucase: la République d'Arménie, la République Démocratique d'Azerbaïdjan et la République de Géorgie. Après la chute de l'empire, le Haut-Karabakh peuplé à 95% des Arméniens a refusé de se soumettre à l'autorité de la République Démocratique d'Azerbaïdjan. Les Arméniens du Haut-Karabakh ont convoqué leur première Assemblée, qui a proclamé l'autonomie du Karabakh et a élu son Conseil National et son gouvernement.

2. La République Démocratique d'Azerbaïdjan nouvellement créée a recouru à des moyens militaires pour réprimer la volonté d'autodétermination exprimée, par des voies pacifiques, par le peuple du Haut-Karabakh. Du mois d'août de l'an 1918 au mois d'avril de l'an 1920 l'armée azerbaïdjanaise, appuyée par la Turquie, a agressé et massacré la population arménienne du Haut-Karabakh (40 000 Arméniens de la capitale de Karabakh, de Shushi ont été tués ou déportés en mars 1920). Toutefois, le pouvoir azerbaïdjanais n'a pu se faire obéir la population du Haut-Karabakh. Dans l'intervalle, la République d'Arménie, ayant nouvellement proclamé son indépendance, a dû mobiliser ses forces pour se défendre de l'invasion de la Turquie et n'a pas pu défendre le Haut-Karabakh ni résoudre le problème du Haut-Karabakh par voie diplomatique.

3. Entre 1918 et 1920, le Haut-Karabakh possédait tous les attributs nécessaires pour s'ériger en État, y compris une armée et une autorité légitime. En août 1919, le Conseil national du Karabakh et le Gouvernement de la République démocratique d'Azerbaïdjan, soucieux d'éviter un conflit armé, ont conclu un accord provisoire sur le Haut-Karabakh. Les deux parties ont convenu de la nécessité d'examiner la question à la Conférence de paix de Paris. L'Azerbaïdjan a donc confirmé, par l'accord provisoire qu'il a conclu avec le Conseil national du Karabakh, le statut d'entité juridique indépendante du Haut-Karabakh, mais il a cessé, après sa soviétisation, de le respecter.

4. Ce n'est qu'en avril 1920 que la République d'Arménie a pu venir au secours de la population accablée du Karabakh. Le 23 avril 1920, la neuvième assemblée des Arméniens du Karabakh a déclaré que le Haut-Karabakh faisait partie de façon inaliénable de la République d'Arménie.

5. En 1920, le Haut-Karabakh a été reconnu par la Russie soviétique comme territoire contesté par l'Azerbaïdjan soviétique et la République encore indépendante d'Arménie.

L'accord signé le 10 août 1920 par la Russie soviétique et la République d'Arménie déclarait que les régions du Karabakh, de Zangezour et de Nakhitchevan devraient être occupées par les troupes soviétiques, mais que cela ne préjugerait en rien de la possession définitive de ces régions. La solution au problème passait par un pacte qui serait conclu entre l'Arménie et la Russie soviétique.

B. Réaction de la communauté internationale aux revendications illégales d'Azerbaïdjan

6. La communauté internationale, à savoir la Société des Nations, a reconnu que le Haut-Karabakh faisait l'objet de contestation. La Société des Nations a rejeté la demande d'adhésion de l'Azerbaïdjan au motif qu'elle n'arrivait pas à déterminer les frontières de cet État ni quelle souveraineté il exerçait sur un territoire. L'une des questions contestables était le statut du Haut-Karabakh, dans des frontières plus vastes que les limites actuelles¹. La Société des Nations est revenue à la question du Haut-Karabakh en 1919-1920 à la Conférence de paix de Paris, lorsqu'elle s'est engagée à trouver une solution au problème, mais l'établissement de l'autorité soviétique sur la région a enlevé la question de l'ordre du jour des réunions internationales.

C. Le Haut-Karabakh sous l'autorité soviétique (1921-1988)

Annexion du Haut-Karabakh à l'Azerbaïdjan

7. Le 30 novembre 1920, le Gouvernement soviétique d'Azerbaïdjan a adopté une déclaration reconnaissant l'inclusion du Haut-Karabakh comme partie intégrante de l'Arménie soviétique comme un acte positif vers la victoire des forces soviétiques dans le pays.

8. Le 21 juin 1921, le Gouvernement de l'Arménie soviétique, sur la base de la déclaration de l'Azerbaïdjan et de l'accord conclu avec le Gouvernement azerbaïdjanais, a promulgué un décret portant reconnaissance du Haut-Karabakh comme partie intégrante de l'Arménie soviétique.

9. Le premier décembre 1920 le cinquième comité de la réunion de Société des Nations est parvenu à la conclusion qu'Azerbaïdjan ne peut pas être considéré «de jure» «un Etat

¹ mémorandum du Secrétaire général, Société des Nations, novembre 1920, réf. no 2048/108).

entièrement autonome», vue qu'elle n'a été reconnue«de jure» par aucun des membres de la Société des Nations . D'autant plus, le territoire, dont la superficie d'après les assertions d'Azerbaïdjan «constitue 40,000m² a fait partie de grandes puissances comme, par exemple,l'empire mongole, persane et depuis 1813 aussi russe et n'a jamais été un Etat».

10. Ces deux documents ont été enregistrés, respectivement, dans la résolution de la Société des Nations en date du 18 décembre 1920 et dans le rapport annuel 1920/21 du Ministère des affaires étrangères de la Russie.

11. Négligeant la réalité et agissant sous les pressions exercées personnellement par Joseph Staline, le 5 juillet, le Bureau caucasien du Parti communiste a révisé la décision qu'il avait prise lui-même la veille pour décider de placer le Haut-Karabakh sous l'autorité de l'Azerbaïdjan et créer une province autonome du Haut-Karabakh, au sein du territoire de l'Azerbaïdjan soviétique. Cette décision ne peut servir de fondement juridique pour déterminer le statut et les frontières du Haut-Karabakh : elle a été adoptée par le parti d'un État tiers, à savoir le Parti bolchévique russe, qui n'avait aucun pouvoir ni compétence juridique; aussi bien l'Arménie que l'Azerbaïdjan étaient, au moment où la décision a été prise, des États indépendants, quoique soviétiques; les Gouvernements des deux États n'avaient pas conclu d'accord sur le statut ni les frontières; la décision n'était pas fondée sur une argumentation juridique ou historique : elle a été dictée par la volonté d'un individu.

12. En décembre 1922, l'Arménie soviétique et l'Azerbaïdjan soviétique ont adhéré à l'Union soviétique et la région autonome du Haut-Karabakh a été créée au sein de la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan, ce qui a gelé la solution du problème du Karabakh. Cette région ne comprenait pas toutes les zones du Haut-Karabakh.

Violations des droits de l'homme dans le Haut-Karabakh sous le régime soviétique

13. Tout au long de leur domination sur le Haut-Karabakh, les autorités de la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan ont systématiquement violé les droits et les libertés des Arméniens du Karabakh. Les autorités azerbaïdjnaïses ont délibérément entravé le développement social et économique du Karabakh, en en faisant une source de matières

premières². La République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan a appliqué une politique d'éviction de la population arménienne du Karabakh et de destruction et d'appropriation des monuments culturels et historiques arméniens.

14. La discrimination exercée par l'Azerbaïdjan contre le Haut-Karabakh avait un impact sur le bien-être de sa population arménienne et est devenue une cause majeure de migration. En conséquence, la population arménienne a baissé: si, en 1923, les Arméniens constituaient 94,4 % de la population totale du Haut-Karabakh, en 1989 leur proportion avait chuté à 76,9 %. Parallèlement, la population azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh a augmenté de façon exponentielle, sa croissance étant essentiellement alimentée par l'afflux en provenance d'Azerbaïdjan : en 1923, les azerbaïdjanaïses constituaient 3 % de la population de la zone, tandis qu'en 1989, leur proportion avait atteint 21,5 %.

Appels tendant à réviser l'annexion du Haut-Karabakh

15. La population et les autorités de la région autonome du Haut-Karabakh ainsi que les autorités de la République socialiste soviétique d'Arménie ont lancé de nombreux appels aux autorités soviétique afin qu'elles révisent la décision de transférer le Haut-Karabakh à la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan. Toutes ces demandes ont été soit ignorées, soit rejetées et leurs initiateurs sévèrement persécutés. En voilà quelques-unes de ces demandes: l'appel de 1945 du Parti communiste et du Gouvernement de la République socialiste soviétique d'Arménie au Gouvernement soviétique et au parti communiste de l'Union soviétique: en 1963 et en 1965, la population du Haut Karabkh a envoyé respectivement 2 500 et 45 000 lettres aux autorités soviétiques. Les habitants de la région autonome du Haut-Karabakh et des entreprises ont proposé de nombreux amendements lors des débats de 1977 autour du projet de la Constitution de l'Union soviétique.

² Les documents sur l'économie populaire de la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan confirment que dans les années 1981-1985, les investissements par habitant dans le Haut-Karabakh étaient deux fois inférieurs à la moyenne des investissements en Azerbaïdjan et qu'en 1986, le rapport avait atteint 2,7.

D. Le Haut-Karabakh dans les années 1988-1991

16. Le lancement de la perestroïka a donné aux Arméniens du Haut-Karabakh l'espoir qu'il y aurait une solution équitable et démocratique à leur problème. A la fin de 1987, des milliers d'Arméniens du Karabakh ont organisé des marches pacifiques et des manifestations et les autorités de la région autonome du Haut-Karabakh ont soumis des appels et des pétitions au parti communiste. Plus de 80 000 personnes ont signé la pétition demandant la réunification avec la République socialiste soviétique d'Arménie.

17. Le 20 février 1988 lors de la session spéciale des délégués du peuple du Haut-Karabakh a adopté une décision tendant à faire appel aux conseils suprême des Républiques socialiste soviétique d'Azerbaïdjan et d'Arménie afin de transposer le Haut-Karabakh de la Républiques socialiste soviétique d'Azerbaïdjan à la Républiques socialiste soviétique d'Arménie. A cette décision ont précédé plusieurs d'autres des conseils locaux et et des conseils de district.

18. La direction soviétique a tenté d'amener le problème du Haut-Karabakh du domaine politique au domaine social et économique. Parallèlement, les autorités azerbaïdjanaises ont profité de la position ambivalente de la direction soviétique pour lancer une féroce campagne médiatique afin de transférer le problème tout entier dans le domaine interethnique et en 1988-1990, au lieu d'appliquer une solution pacifique au problème, elles ont provoqué des actes de violence, des massacres et des déportations forcées (massacres de Sumgaït de février 1988; novembre-décembre 1988, pogroms arméniens dans tout l'Azerbaïdjan, en particulier à Bakou, Kirovabad, Shemakh, Shamkhor, Mingechaur, dans la République socialiste soviétique azerbaïdjanaise de Nakhitchevan; grand massacre de Bakou en janvier 1990; déportation forcée de 24 villages arméniens en 1990 par suite de l'opération «Koltso» y compris 2 villages dans la région de Khanlar en Azerbaïdjan, 3 dans le district de Chahoumian, 15 dans la région d'Hadrouit et 4 dans la région de Shushi; et massacre de Maragha d'avril 1992).

19. En avril-mai 1991, les efforts conjugués des autorités soviétiques et azerbaïdjanaises tendant à déporter la population arménienne de la région autonome du Haut-Karabakh et des régions avoisinantes ont débouché sur l'opération Koltso (anneau) menée par des structures militaires soviétiques, ce qui a provoqué la création de l'armée d'autodéfense du Karabakh visant à résister à l'offensive azerbaïdjanaise. Outre l'offensive militaire, la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan a eu recours à des mesures de coercition

économique et coupé tous les approvisionnements en produits, lesquels étaient essentiellement livrés à la République socialiste soviétique d'Arménie et à la région autonome du Haut-Karabakh après transit par la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan. Il en a résulté un isolement total du Karabakh.

Création de la République du Haut-Karabakh

20. Le 29 août 1991, la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan a déclaré le rétablissement de l'indépendance de la République démocratique d'Azerbaïdjan de 1918 à 1921.

21. En 1991, le Haut-Karabakh a mis en route le processus d'indépendance, conformément à la législation interne de l'URSS. Sur la base de la constitution de l'URSS et de la loi soviétique sur les procédures de règlement des problèmes découlant de la sécession d'une république de l'URSS datant d'avril 3 de 1990, qui stipulait qu'en cas de sécession d'une république de l'Union, les populations des républiques autonomes, les entités autonomes et les groupes nationaux qui sont majoritaires dans des zones particulières ont le droit de décider s'ils veulent rester au sein de l'URSS ou être au sein de la république de l'Union qui fait sécession, le 2 septembre 1991, lors d'une session conjointe, les conseils des délégués du peuple de la région du Haut-Karabakh et du district de Chahoumian ont adopté une déclaration proclamant la création de la République du Haut-Karabakh.

22. Le 10 décembre 1991, le Haut-Karabakh a organisé un référendum supervisé par des observateurs internationaux et des représentants des medias.³ Il a confirmé l'indépendance du Haut-Karabakh: 108 736 des 132 328 électeurs inscrits (82,2 %) ont voté, dont 108 615 (99,89 %) ont voté pour; 17,8 % des électeurs inscrits, essentiellement d'origine azerbaïdjanaise, n'ont pas pris part au vote. De ce fait, le Haut-Karabakh a été la seule entité autonome qui a accédé à l'indépendance avant l'effondrement de l'URSS, conformément à la législation interne existante et aux normes du droit international.

23. Le 6 janvier 1992, le nouveau Parlement du Haut-Karabakh, se prévalant du droit de son peuple à l'autodétermination et de la volonté du peuple exprimée par référendum, a adopté la « Déclaration d'indépendance de la République du Haut-Karabakh ». Le

³ Les observateurs étaient les représentants des anciennes républiques de l'Union, des députés des Soviets suprêmes de l'URSS, de la République socialiste fédérative soviétique de Russie, du Mossoviet et des représentants de diverses organisations internationales et d'États étrangers.

Parlement a également fait appel à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale pour qu'elles reconnaissent la République et contribuent à empêcher l'extermination de la population arménienne locale.

24. Après l'effondrement de l'URSS, sur le territoire de l'ancienne République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan, deux États ont été constitués: la République azerbaïdjanaise et la République du Haut-Karabakh. La création des deux États repose sur des fondements juridiques similaires; et, par conséquent, la création de la République du Haut-Karabakh sur la base du droit de son peuple à l'autodétermination ne devrait pas être considérée dans le cadre de l'intégrité territoriale de la République azerbaïdjanaise. Ce point a également été corroboré par la résolution du Parlement européen sur l'appui au processus de paix dans le Caucase datant du 21 juin 1999, qui reconnaît le fait que le Haut-Karabakh a déclaré son indépendance par suite de déclarations similaires des anciennes républiques socialistes soviétiques.

25. En 1991, la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan, qui a rétabli son indépendance en tant qu'entité succédant à la République d'Azerbaïdjan de 1918 à 1920 et rejeté son héritage juridique de la période soviétique de 1920 à 1991, a perdu toute prétention sur les territoires transférés à l'Azerbaïdjan soviétique en juillet 1921, notamment le Haut-Karabakh. Par conséquent, la République du Haut-Karabakh a été constituée sur des territoires sur lesquels la République d'Azerbaïdjan n'a aucune souveraineté.

E. La guerre du Haut – Karabakh des années 1991- 1994

26. Quelques jours avant la chute officielle de l'Union Soviétique le 10 décembre 1991 un référendum a été organisé dans le Haut-Karabakh où la majorité écrasante de la population a voté pour l'autonomie complète du Haut-Karabakh de l'Azerbaïdjan. Le premier gouvernement a été formé à la suite des élections parlementaires qui ont été organisées dans le Haut -Karabakh.

Le premier gouvernement autonome du Haut–Karabakh a commencé son fonctionnement dans la condition de guerre, d'agression, de blocus total déchaîné de la part d'Azerbaïdjan. En utilisant les armes et les munitions de guerre de la quatrième division soviétique située dans son territoire l'Azerbaïdjan est entrée en guerre contre le Haut -Karabakh. Comme on sait la guerre déclenchée par l'Azerbaïdjan a continué avec

un succès instable de l'automne de 1991 au mai de 1994. A une certaine étape 60% du territoire du Haut- Karabakh était occupé par les forces azerbaïdjanaises et la capitale Stepanakert et d'autres localités étaient sous le bombardement intensif de la part des forces aériennes et de l'artillerie.

Les forces défensives du Haut – Karabakh ont réussi à libérer la ville Chouchi en mai de 1992 en ouvrant un couloir vers la région Latshine et en établissant le lien entre le Haut- Karabakh et les territoires de l'Arménie en neutralisant les conséquences du blocus de plusieurs années.

Aux mois de juin, juillet de 1992 l'armée azerbaïdjanaise a occupé la majeure partie de la région Chahumian, une grande partie du territoire de Martakert, une certaine partie d'Askeran, d'Hadruth du Haut -Karabakh. Au mois d'août de 1992 le congrès des Etats-Unis a adopté une résolution condamnant les actions de l'Azerbaïdjan et a défendu au gouvernement d'accorder de l' aide financière à ce pays.

Pour résister à l'agression d'Azerbaïdjan, la République du Haut-Karabkh s'est concentrée sur la lutte armée. Le 14 août 1992 le comité de la défense de l'Etat s'est formé. A la suite des déplacements de certaines divisions, l'armée de la République du Haut - Karabakh a vu le jour. La discipline et le commandement central étaient les deux bases importantes de cette armée. L'armée de la République du Haut – Karabakh a libéré les territoires jadis occupés par l'Azerbaïdjan et pendant les opérations militaires elle a pris sous son contrôle les zones avoisinantes qui ont été utilisées auparavant comme des lignes de feu. La création de la zone de sécurité a exclu le danger menaçant le peuple du Haut -Karabakh.

Le 5 mai 1994 à Bichkek, les présidents des parlements de l'Azerbaïdjan, du Haut – Karabakh et de l'Arménie ont signé le Protocole final du sommet interparlementaire de la CEI sur le conflit du Haut -Karabakh jetant les bases de l'accord de cessez- le – feu qui est entré en vigueur le 12 mai et qui est respecté à ce jour. Pour résoudre le conflit le groupe de Minsk a été créé. Le groupe de Minsk s'est chargé des négociations pour se préparer au sommet interparlementaire de l'OSCE et définir le statut final du Haut-Karabakh.

II. Attributs de l'Etat indépendant de la République du Haut – Karabakh

Le Haut -Karabakh a accédé à l'indépendance selon les normes juridiques internes et internationales. Parallèlement à ce processus juridique, le Haut – Karabakh a mis en place avec succès toutes les structures et tous les attributs d'un Etat indépendant.

Territoire défini : Le Haut-Karabakh exerce sa compétence souveraine sur un territoire défini à l'intérieur de ses frontières et il est capable d'assurer la sécurité de ses citoyens et de leur garantir des conditions de vie normales.

Population permanentes: La grande majorité de la population du Haut-Karabakh constitue un groupe homogène rattaché à son territoire par des liens historiques.

Administration permanente exerçant une compétence exclusive sur un territoire et un peuple défini: Le Haut-Karabakh est une République avec un système de gouvernement présidentiel. L'organe législatif suprême de la République est l'Assemblée Nationale. L'Assemblée Nationale a adopté une série de lois nécessaires pour la fondation des structures politiques et des autorités exécutives et judiciaires du pays. Le Gouvernement comprend 12 ministres et le Premier ministre. Depuis 1998, après l'adoption de la loi conforme, l'administration locale fonctionne également dans le Haut – Karabakh. En 2006, la constitution de la République a été adoptée par voie référendaire. Des élections présidentielles, législatives et locales⁴ sont organisées depuis décembre 1991. L'élection présidentielle la plus récente du Haut-Karabakh a été organisée en 2007 et Bako Sahakian a été élu comme nouveau Président de la République.

Le Gouvernement qui mènent des discussions avec des Etats étrangers: Le 20 septembre 1992, le parlement du Haut -Karabakh s'est adressée à l'organisation des Nations Unies, à la communauté des Etats indépendants et aux différents pays pour sa reconnaissance.

Une série de documents sur le problème du Haut-Karabakh adoptés par diverses organisations internationales, ainsi que de nombreux efforts de médiation de différents Etats, démontrent clairement que le Haut -Karabakh a toujours été un facteur prédominant dans les négociations de paix, un facteur régional et une entité indépendante, qui est

⁴ Les élections ont été supervisées par des observateurs internationaux (Groupe d'Helsinki des Droits de l'Homme de Grande-Bretagne, Centre des Etudes Comparatives des Elections, Académie Scientifique des Problèmes de Sécurité Nationale de Moscou et Fondation de Moscou des Projets Sociaux, Economiques et Intellectuels).

prouvé par le fait qu'un certain nombre de responsables du Haut-Karabakh aient signé divers documents. Ces documents sont les suivants:

-Le communiqué de Zheleznovodsk du 23 septembre 1991, publié à l'issue de négociations officielles tenues à Zheleznovodsk à l'initiative des Présidents russe et kazakh.

-L'accord de Sotchi du 19 septembre 1992 signé par les autorités chargées de la défense de l'Azerbaïdjan, du Haut -Karabakh et de l'Arménie, qui font appel à la suspension de toutes les activités militaires pendant 2 mois.

-Un protocole militaire et technique sur l'application de l'Accord de Sotchi, signé le 25 septembre 1992 à Moscou.

-Le calendrier des mesures urgentes proposé par le Président du Groupe de Minsk de l'OSCE datant de septembre 1993, dans lequel le Haut -Karabakh est considéré comme partie du conflit pour la première fois.

-Le Protocole de Bichkek de mai 1994, signé lors des négociations entre les présidents des parlements d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Haut – Karabakh.

-Le pacte de cessez-le-feu, signé par la médiation de la Fédération de Russie le 12 mai 1994 par les Ministres de la Défense d'Arménie et d'Azerbaïdjan ainsi que le commandant des forces armées du Haut – Karabakh.

En outre, à partir de 1992, les autorités d'Azerbaïdjan ont régulièrement eu des contacts directs avec les autorités du Haut – Karabakh.

-15 septembre 1992, des contacts entre les représentants d'Azerbaïdjan et de Haut-Karabakh ont eu lieu à Moscou.

- 28 juillet 1993, la réunion des délégations gouvernementales de la République de Haut -Karabakh et d'Azerbaïdjan s'est passée à la ligne de contact de Martakert et elle a été dirigée par le Président du Comité d'autodéfense du Haut-Karabakh Serges Sarkissian et le Ministre par intérim de la Défense d'Azerbaïdjan Safar Abiyev. Le Ministre des affaires étrangères de la République du Haut-Karabakh Ghoukassian, le Vice-Ministre des affaires intérieures de la République du Haut - Karabakh Agharassian, le représentant du Ministre des affaires étrangères d'Azerbaïdjan Zoulfougarov et le Président de la commission chargée de l'échange des otages azerbaïdjanais Kiazimov faisaient partie de cette

délégation. Les parties ont signé un accord sur la prorogation de l'accord précédent, sur l'abstention de toute activité militaire.

- Des négociations entre le Président adjoint du Conseil Suprême de la République azerbaïdjanaise A. Jalilov et le Ministre des affaires étrangères de la République du Haut – Karabakh A. Ghoukassian ont eu lieu les 12 et 13 septembre 1993 à Moscou où ils ont adopté un communiqué conjoint.

- Entre les Vices-Premiers Ministres du Haut-Karabakh et de l'Azerbaïdjan (ZH. Phogossian et A. Abassov) a eu lieu le 25 septembre 1993 sur la ligne de contact d'Agdham

- Une réunion des dirigeants de l'Azerbaïdjan et du Haut-Karabakh a eu lieu le 25 septembre 1993 à Moscou.

- Des contacts réguliers ont eu lieu entre Bakou et Stepanakert au niveau des directions militaires et politiques pendant l'été et l'automne 1993.

En 1993 – 1994, une série de négociations trilatérales avec la médiation russe ont eu lieu à Moscou entre les hauts dirigeants politiques et les représentants des Ministères de la défense de la République azerbaïdjanaise, de la République de Haut – Karabakh et de la République d'Arménie. Plusieurs accords ont été obtenus sur la cessation réciproque des tirs d'artillerie et des opérations militaires, la prolongation du régime de cessez – le – feu, la libération des femmes et des enfants en détention de la part de chaque partie et d'autres questions.

La participation active du Haut – Karabakh au processus de négociation dans le cadre de l' OSCE est confirmée par les faits suivants:

- par la première réunion supplémentaire du Conseil de l'OSCE organisée à Helsinki le 24 mars 1992.C'était une conférence sur le Haut – Karabakh et les autorités légitimes du Haut – Karabakh ont été invitées à participer à la conférence en tant que partie intéressée.

- Lors du sommet de l'OSCE organisé à Budapest en 1994 , les Etats participant se sont félicités de la réaffirmation de la validité de l'accord de cessez - le - feu signé le 12 mai 1994,par les parties du conflit (Azerbaïdjan, Haut – Karabakh et Arménie) . Ils ont annoncé qu'ils étaient disposés à déployer une force multinationale de maintien de paix

de l'OSCE et ont signé un accord sur la création du Groupe de planification de haut niveau de l'OSCE.

- La déclaration du 31 mars 1995 du président en fonction de l'OSCE a confirmé les décisions précédentes de l'OSCE sur le statut des parties du conflit et a prévu la participation des 2 Etats membres impliqués dans le conflit et du Haut – Karabakh en tant que tierce partie au conflit.

En outre, les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE se rendent dans le Haut-Karabakh pendant leurs voyages dans la région et y rencontrent les autorités du Haut-Karabakh. Pourtant pendant la médiation de l'OSCE, la République d'Azerbaïdjan a refusé d'impliquer les représentants du Haut-Karabakh dans les négociations officielles bien qu'ils y aient participé durant les étapes antérieures des négociations, notamment au milieu des années 90.

L'Azerbaïdjan est préoccupé du fait de la participation du Haut-Karabakh aux pourparlers car cela pourrait signifier un statut de facto du Haut- Karabakh. Une telle position d'Azerbaïdjan sur le problème révèle les objectifs réellement visés.

a) Ne pas appuyer le processus des négociations aussi longtemps que possible , en espérant que les revenus du pétrole de la mer Caspienne contribueraient à intensifier les pressions sur l'Arménie et à arriver à un règlement en sa faveur.

b) Dénaturer l'essence même du conflit, en le présentant comme un différend territorial entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan avec toutes les conséquences qui s'ensuivent.

c) Dissimuler la responsabilité de l'Azerbaïdjan pour la transformation du processus d'autodétermination du Haut-Karabakh en conflit militaire et pour la situation réelle qui en a résulté.

d) Se présenter comme partie lésée ayant besoin d'une assistance internationale

Les bureaux représentatifs du Haut- Karabakh aux Etats-Unis, en France, en Russie, au Liban, en Allemagne , en Australie et en Arménie indiquent une participation active de la République du Haut -Karabakh à l'échelle internationale.

III. Réaction de la communauté internationale au blocus imposé à l'Arménie et au Haut – Karabakh

La communauté internationale, par les résolutions respectives des organisations internationales a sévèrement critiqué le blocus imposé par l'Azerbaïdjan à la République d'Arménie et au Haut-Karabakh, le qualifiant comme une violation des droits de l'homme . Il s'agit des résolutions du Parlement européen du 18 juin 1987 , du 18 janvier 1990 du 21 janvier et du 27 mai 1993 de la proposition de recommandation sur la situation au Haut – Karabakh émanant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (proposition de recommandation Atkinson) présentée le 22 septembre 1992 par 30 membres.Le Congrès des Etats-Unis était activement impliqué au règlement du conflit.Il a oeuvré essentiellement par l'intermédiaire de législation sur l'ouverture des crédits pour les opérations étrangères.

-Accorder un financement pour promouvoir le règlement du conflit du Haut-Karabakh et pour pousser les parties en conflit à parvenir au règlement.

-Accorder de l' aide humanitaire au peuple du Haut – Karabakh

-Restreindre l'aide directe à la République d'Azerbaïdjan à cause du blocus qu'elle a imposé aux Républiques d'Arménie et de Haut – Karabakh.

La communauté internationale doit réagir clairement et sans ambiguïté à la politique militariste d'Azerbaïdjan.Des mesures urgentes doivent être prises pour surmonter la situation dangereuse et explosive dans la région du Caucase du Sud, pour prévenir les hostilités éventuelles en cours de planification et de faire en sorte que l'Azerbaïdjan respecte ses obligations internationales.

IV. La phase actuelle des négociations de paix et le comportement destructeur d'Azerbaïdjan

29. La phase actuelle du conflit du Haut – Karabakh a commencé en 1988 lorsque , en réponse au vœu légitime d'autodétermination exprimé par la population du Haut – Karabakh , les autorités de la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan ont commencé un massacre et une opération de nettoyage ethnique des habitants de la RSS de souche arménienne.En 1991, consécutivement à la chute de l'URSS, conforme à la législation de l'Union Soviétique aux normes de droit international sur le territoire de la RSS d'Azerbaïdjan 2 états ont été créés:La République D'Azerbaïdjan et la République du

Haut – Karabakh. Toutefois l'Azerbaïdjan s'est lancé dans une guerre hostile à grande échelle contre la République du Haut – Karabakh , en impliquant des mercenaires terroristes, qui ont provoqué la mort de dizaines de milliers de civils et de pertes matérielles considérables .

30. Au début de la guerre, la République d'Azerbaïdjan a occupé la majeure partie du territoire de la République du Haut – Karabakh, avançant jusqu'aux portes de la capitale Stepanakert. Pour garantir la sécurité de son peuple, la République du Haut – Karabakh était obligé de procéder à des opérations militaires sur le territoire de l'adversaire et a pris le contrôle des zones avoisinantes qui ont servi de tampon pour mettre fin aux bombardements des localités du Haut – Karabakh pour empêcher l'extermination de sa population. Néanmoins l'armée de la République du Haut – Karabakh n'a pas réussi à libérer tous les territoires occupés par l'Azerbaïdjan en perdant toute la région Shahumian ainsi que des zones orientales des régions de Martuni et de Martakert.

31. En mai 1994 à Bichkek , les présidents des parlements de l'Azerbaïdjan et du Haut-Karabakh et de l'Arménie ont signé le Protocole final du Sommet interparlementaire de la CEI sur le conflit du Haut – Karabakh , en mettant les bases de l'accord de cessez-le-feu qui est entré en vigueur le 12 mai et malgré certaines violations est respecté à ce jour.

32. Entre 1992 et 1994, des négociations sur le règlement pacifique de la question du Haut-Karabakh se sont tenues dans le cadre de l'OSCE. Depuis 1994, elles se poursuivent avec la médiation des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE. Le Sommet de l' OSCE qui s'est tenu à Budapest en décembre 1994 a chargé le Groupe de Minsk de mener des négociations avec toutes les parties au conflit – Azerbaïdjan, Haut-Karabakh et Arménie. Les présidents et ministres des affaires étrangères pertinents ont commencé à se réunir en 1999. Au cours des 15 dernières années, les coprésidents ont formulé d'innombrables recommandations à l'adresse des parties.

33. Au début de 2001 à l'issue de réunions en 2 phases, les présidents arméniens, azerbaïdjanais et français ont conclu à Paris un accord sur le règlement du conflit qui a été inscrit dans le document de KEY WEST. Plus tard, L'Azerbaïdjan a refusé de respecter ses engagements.

34. En 2004, une nouvelle étape des négociations arméno-azerbaïdjanaises baptisée "processus de Prague" a été lancée. Actuellement, elle s'appuie sur les Recommandations

de Madrid formulées par les coprésidents du Groupe de Minsk à l'adresse des ministres des affaires étrangères arménien et azerbaïdjanais.

35. La République d'Arménie accueille favorablement les efforts de médiation des coprésidents du Groupe de Minsk, car elle y voit un mode de négociation conforme aux termes du règlement du conflit, tandis qu'à cause de la propagande officielle menée par l'Azerbaïdjan, 82% de sa population s'oppose à la médiation du Groupe de Minsk.

36. Parallèlement au processus de paix engagé par l'OSCE, la République 'Azerbaïdjan cherche depuis des années à transférer la question du Haut – Karabakh à d'autres instances internationales, notamment l'ONU, dont les membres sont peut-être moins nombreux à bien connaître la nature des enjeux et les origines du problème. L'Azerbaïdjan a pour but de ralentir le règlement pacifique du problème. Le 14 mars 2008, la résolution 62/243 nommée "la situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan" soumise par la République d'Azerbaïdjan a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, par 39 voix seulement sur les 192 Etats Membres que compte l'ONU: quelque quatre cinquième de ses membres n'ont donc pas soutenu la résolution, y compris les pays coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE qui ont noté dans leur déclaration commune que la résolution était sélective dans l'utilisation de certains principes (comme le droit à l'autodétermination). L'adoption de cette résolution a non seulement entravé le processus de négociation sur le conflit du Haut- Karabakh, elle a également eu des conséquences destructrices en relançant la politique militariste, pratiquée depuis des années par l'Azerbaïdjan. L'Azerbaïdjan a essayé de négliger les Recommandations de Madrid, l'Azerbaïdjan a cherché à imposer la résolution en question comme fondement des négociations sur le règlement du conflit.

37. Le 6 juin 2008, réunis à Saint-Petersbourg les Présidents arménien et azerbaïdjanais se sont finalement entendus pour reconnaître les Recommandations de Madrid comme fondement des négociations et ont chargé leurs ministres des affaires étrangères de négocier sur cette base pour rapprocher les positions des parties sur les questions en suspens. Néanmoins, après la réunion de Saint-Petersbourg et jusqu'aux élections présidentielles azerbaïdjanaises d'octobre 2008, l'Azerbaïdjan a poursuivi, depuis ses plus hautes instances officielles, sa politique fossoyeuse de Recommandation de Madrid.

38. Le processus de négociation a recommencé le 2 novembre 2008 avec la médiation et à l'initiative du Président de la Fédération de Russie, M. Medvedev. Il agissait en sa

qualité de président d'un pays coprésident du Groupe de Minsk. Les négociations de Moscou ont abouti à la signature, par les Présidents de la République d'Arménie de la République d'Azerbaïdjan et de la Fédération de Russie, de la Déclaration sur l'état du conflit du Haut-Karabakh. Elle a été approuvée et appuyée par les coprésidents du Groupe de Minsk. Les grands principes sont les suivants”

- a) le règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh par des moyens politiques.
- b) le règlement du conflit du Haut-Karabakh basé sur les principes et normes du droit international.
- c) la réaffirmation de la nécessité pour les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, de poursuivre leurs efforts de médiation.
- d) la poursuite des négociations sur la base des recommandations de Madrid.
- e) le règlement des garanties internationales.
- f) la création des conditions de la mise en oeuvre des mesures de confiance.

La signature de la Déclaration était une mesure encourageante destinée à activer le processus de négociation. Toutefois l'Azerbaïdjan a continué sa politique destructrice et a cherché à dénaturer les principes énoncés dans la Déclaration, en annonçant que par ex.

- a) le règlement du problème n'exclut pas l'usage de la force par l'Azerbaïdjan
- b) l'intégrité territoriale est le seul principe applicable

39. Le 4 décembre 2008, en marge de la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, les Ministres des affaires étrangères arménien et azerbaïdjanais ont rencontré à Helsinki les coprésidents du Groupe de Minsk. Dans leur déclaration commune, les Ministres des affaires étrangères des pays coprésidents du Groupe de Minsk ont réitéré leur ferme conviction qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit et ont demandé aux parties de réaffirmer leur engagement à un règlement pacifique. Ils ont également souligné l'importance de la Déclaration de Moscou, qui insiste sur la nécessité de poursuivre les négociations, avec la médiation des coprésidents, sur la base des Recommandations de Madrid. Ils ont en outre invité les parties à finaliser les Principes de base et à commencer à rédiger un accord global de paix.

40. Le 5 décembre 2008, les Ministres des affaires étrangères des 56 États participants de l'OSCE ont adopté à Helsinki une Déclaration dans laquelle ils se sont félicités du processus de paix en vue d'un règlement politique du conflit du Haut-Karabakh et ont apprécié l'intention de développer des mesures de confiance et de consolider le cessez-le-feu. Ils ont encouragé vivement les parties à intensifier leurs efforts dans le cadre du processus de négociation, soulignant l'importance de la Déclaration de Moscou, l'élan positif qui a été imprimé à l'issue des réunions des présidents arménien et azerbaïdjanais à Saint-Pétersbourg et à Moscou, et la poursuite des négociations, avec la médiation des coprésidents, sur la base des Recommandations de Madrid. Les parties ont également été encouragées à retirer leurs tireurs d'élite de la région en conflit, à intensifier leurs efforts en vue de développer les Principes de base et de commencer à élaborer un accord global de paix.

41. La partie arménienne a salué ces déclarations, estimant que, en s'engageant à en respecter les principes, les parties pourraient faire progresser le processus de négociation. La partie azerbaïdjanaise a, quant à elle, refait la sourde oreille aux appels de la communauté internationale.

42. Les Présidents Serge Sarkissian et Ilham Aliev, réunis à Zurich le 29 janvier 2009, ont qualifié leur rencontre de « constructive » et ont chargé leurs Ministres des affaires étrangères de poursuivre les négociations, avec la médiation des coprésidents, sur la base des Recommandations de Madrid.

43. Toutefois, l'Azerbaïdjan a poursuivi son travail de sape en faisant distribuer à l'Assemblée générale des Nations Unies, les 22 et 26 décembre 2008 respectivement, le « Rapport sur les conséquences juridiques de l'agression armée de la République d'Azerbaïdjan par la République d'Arménie » et le « Rapport sur la norme fondamentale d'intégrité territoriale des États et le droit à l'autodétermination à la lumière des revendications révisionnistes de l'Arménie », qui non seulement entravent le règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh et dénaturent l'essence du problème, mais traduisent également l'intention de l'Azerbaïdjan de légitimer une éventuelle agression militaire dirigée contre le Haut-Karabakh et la République d'Arménie. Les menaces et autres déclarations hostiles proférées par l'Azerbaïdjan, ainsi que ses violations fréquentes du cessez-le-feu existant, sont des éléments constitutifs d'un acte d'agression.

44. Face à l'attitude destructrice d'Azerbaïdjan dans les négociations de paix, les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE ont publié, le 19 février 2009, une déclaration commune, dans laquelle ils ont souligné que, nonobstant les deux rapports distribués à la demande du Représentant permanent de la République d'Azerbaïdjan auprès de l'ONU les 22 et 26 décembre 2008, il n'y a pas de solution militaire au conflit du Haut-Karabakh. Ils ont exprimé l'espoir que les rapports précités n'auraient pas d'incidences sur les négociations tenues sous l'égide du Groupe de Minsk en vue d'un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh par des moyens politiques, en faveur duquel les présidents se sont engagés dans leur Déclaration de Moscou du 2 novembre 2008.

45. Or, en dépit de la déclaration des coprésidents du Groupe de Minsk, l'Azerbaïdjan, persistant à vouloir dénaturer le problème du Haut-Karabakh, a encore distribué à l'ONU, le 23 janvier 2009, le « Rapport sur la responsabilité de l'Arménie, en droit international, en tant que belligérant occupant un territoire azerbaïdjanais » et, le 17 février, le document intitulé « Des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des organisations internationales appuient la position de l'Azerbaïdjan en ce qui concerne le conflit dans la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh et dans les alentours ».

46. **Lors du sommet du G8 à l'Aquila** le Président des Etats-Unis Barack Obama, le Président de Russie Dmitiri Medvedev et le Président de France Nicolas Sarkozy ont fait une déclaration conjointe sur le conflit du Haut-Karabakh. En voici le texte:

« Nous, Présidents de la France, de la Fédération de Russie et des Etats-Unis d'Amérique, qui assurons la co-présidence du Groupe de Minsk de l'OSCE, affirmons notre détermination à soutenir les dirigeants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan alors qu'ils finalisent les Principes de base pour le règlement du conflit du Haut-Karabagh. Nous donnons des instructions à nos médiateurs de présenter aux Présidents arménien et azerbaïdjanais une version actualisée du Document de Madrid de novembre 2007, qui est la dernière formulation des Principes de Base par les co-présidents. Nous engageons vivement les Présidents arménien et azerbaïdjanais à régler les quelques points de divergence qui subsistent entre eux et à finaliser leur accord sur ces Principes de base, qui constituera la base d'un règlement global ».

Un précis des faits

En novembre 2007, les ministres des Etats-Unis, de la France et de la Russie ont présenté à l'Arménie et à l'Azerbaïdjan une version préliminaire des Principes de base en vue d'un règlement.

Les principes de base représentent un compromis raisonnable reposant sur les principes de non-recours à la force, d'intégrité territoriale, d'égalité des droits et d'autodétermination des peuples contenus dans l'Acte final d'Helsinki.

Les principes de base préconisent notamment:

- le retour sous contrôle azerbaïdjanais des territoires entourant le Haut-Karabagh,
- un statut intérimaire pour le Haut-Karabagh prévoyant des garanties en matière de sécurité et d'administration autonome,
- un corridor reliant l'Arménie au Haut-Karabagh,
- la définition future du statut juridique final du Haut-Karabagh dans le cadre d'un processus d'expression de la volonté juridiquement contraignant,
- le droit de toutes les personnes déplacées et des réfugiés à retourner dans leurs anciens lieux de résidence et,
- des garanties de sécurité internationales qui incluraient une opération de maintien de la paix.

L'adoption de ces Principes de base par l'Arménie et l'Azerbaïdjan permettra l'élaboration d'un règlement global pour assurer un avenir de paix, de stabilité et de prospérité à l'Arménie et l'Azerbaïdjan, ainsi que pour l'ensemble de la région.

47. La déclaration conjointe sur le conflit du Haut-Karabagh de M. Dmitri Medvedev, Président de la Fédération de Russie, M. Barack Obama, Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Nicolas Sarkozy, Président de la République française **le 26 juin 2010 à Muscaca.**

«Nous, Présidents de la France, de la Fédération de Russie et des Etats-Unis d'Amérique, qui assurons la co-présidence du Groupe de Minsk de l'OSCE, reaffirmons notre détermination à soutenir les dirigeants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan dans leurs efforts de finaliser les Principes de base pour le règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh.

Nous saluons le fait que les deux parties admettent que le règlement durable doit se fonder sur les principes d'Helsinki et les Principes de base proposés par notre déclaration le 10 juin 2009 à Aquila pendant le sommet de G8. Et notamment; le retour sous contrôle azerbaïdjanais des territoires entourant le Haut-Karabakh, un statut intérimaire pour le Haut-Karabagh prévoyant des garanties en matière de sécurité et d'administration autonome, un corridor reliant l'Arménie au Haut-Karabagh, la définition future du statut juridique final du Haut-Karabakh dans le cadre d'un processus d'expression de la volonté juridiquement contraignant, le droit de toutes les personnes déplacées et des réfugiés à retourner dans leurs anciens lieux de résidence et des garanties internationales, y compris la mission de pacification.

Il faut que les Présidents d'Arménie et d'Azerbaïdjan fassent maintenant les pas suivants et aboutissent le travail autour les Principes de base, ce qui permettra d'élaborer le traité de paix. Nous donnons des instructions à nos ministres et aux coprésidents de travailler sans relâche et de secourir les deux parties pour vaincre les divergences et pour se préparer au rencontre à Alma-Ata prévu lors du congrès non-officiel des ministres de l'OSCE ».

48. Le 1^{er} décembre 2010 à Astana les pays co-présidents du Groupe de Minsk de l'OSCE et des Présidents arménien et azerbaïdjanais ont adopté une déclaration commune.

« Dans la capitale de Kazakhstan, à Astana, dans les cadres du sommet les délégations des pays co-présidents du Groupe de Minsk de l'OSCE avec à la tête notamment le Président de la Fédération de Russie Dmitri Medvedev, le premier ministre de la France François Fillon, la secrétaire générale des Nations Unies Hillary Clinton et le Président de l'Azerbaïdjan Ilham Aliyev et le Président d'Arménie Serge Sarkissian y affirment que « le moment est venu pour déployer des efforts plus décisifs en vue de résoudre le conflit », faisant une nouvelle fois référence « à la déclaration commune des Présidents arménien et azéri du 2 novembre 2008 à Moscou et celle adoptée le 27 octobre 2010 à Astrakhan. Ils ont convenu aussi qu'un règlement négocié et pacifique peut aboutir à la stabilité et à la sécurité et qu'il est le seul moyen d'apporter une réelle réconciliation aux peuples de la région.

Les Présidents arménien et azéri ont réaffirmé leur bonne volonté de travailler à une solution définitive basée sur les principes et normes du droit international, la Charte

des Nations Unies et l'Acte final d'Helsinki, ainsi que les déclarations communes des Présidents Medvedev, Sarkozy et Obama adoptées le 10 juillet 2009 à l'Aquila et le 26 juin 2010 à Muskoka.

Les trois pays co-présidents du Groupe de Minsk de l'OSCE ont promis de secourir les Présidents arménien et azéri dans la prise de décisions nécessaires pour un règlement pacifique. Ils ont invité les deux dirigeants à travailler avec plus d'ardeur à la solution des problèmes persistant autour les Principes de base et ont enjoint leur co-presidents de continuer le travail avec les parties du conflit en vue de les secourir dans leurs efforts. En vue de créer une ambiance plus favorable aux négociations ils ont appelé à renforcer le cessez-le-feu et la confiance dans tous les domaines.»

49. Les présidents russe, azéri et arménien, après la rencontre du 5mars 2011 à Sochi ont adopté une déclaration conjointe.

«Les présidents de la République d'Arménie, de la Fédération de Russie et d'Azerbaïdjan sur l'invitation du president russe se sont rencontrés à Sochi et ont discuté en détail le processus et les perspectives du règlement du conflit du Haut-Karabakh».

En discutant les questions de la mise en place de la Déclaration tripartite de l'Astrakhan du 27 octobre 2010, les Présidents se sont décidés sur les marches suivantes pour le renforcement futur de la confiance.

1. Organiser dans les périodes les plus courtes l'échange des prisonniers de guerre,
2. Régler les questions litigieuses par des moyens pacifiques et d'enquêter sur d'éventuels incidents le long de la ligne de cessez-le-feu avec la participation des parties et sous l'égide des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE et avec le soutien du représentant spécial du Président actuel de l'OSCE.

Les Présidents ont souligné l'importance de leurs rencontres récurrentes pour le règlement du conflit du Haut-Karabakh, et ont convenu de continuer les pourparlers au même format dans le cadre du Groupe de Minsk de l'OSCE».

Il faut mentionner qu'avant la rencontre de Sochi,l'Arménie a fait un pas constructif et a déclaré que les dernières propositions du Groupe de Minsk peuvent servir de base pour les négociations ultérieures. La réaction d'Azerbaïdjan à Sochi était negative. En

plus, après la rencontre de Sochi, en réponse à l'appel d'OSCE, le ministre des Affaires étrangères d'Arménie, a annoncé clairement et pour la deuxième fois son attitude positive aux dernières propositions, mais pas de réponse de la part d'Azerbaïdjan.

V. La politique militariste d'Azerbaïdjan

La politique militariste appliquée par l'Azerbaïdjan dans le règlement du conflit du Haut-Karabakh s'est considérablement durcie ces derniers temps et menace désormais gravement la paix et la sécurité dans la région. Ce durcissement, à son tour, entrave sensiblement le règlement pacifique du conflit dans le cadre du Groupe de Minsk de l'OSCE. Or, alors que, dans le sud du Caucase, tout propos inconsidéré et tout acte irresponsable risquent d'entraîner des conséquences imprévisibles, l'Azerbaïdjan renforce son dispositif militaire et formule au plus haut niveau des déclarations belliqueuses, ne faisant ainsi qu'ajouter à la tension générale qui règne dans la région. Contrairement à l'esprit des négociations du Groupe de Minsk, l'Azerbaïdjan se livre, depuis des années, à une campagne tous azimuts de propagande anti-arménienne, incitatrice de haine raciale et d'intolérance envers les Arméniens.

En peu de temps, l'Azerbaïdjan a décuplé son budget militaire, en violation flagrante des règles sur la limitation des armements recueillies dans les traités internationaux sur la question, en particulier en dépassant les niveaux maximaux des dotations en armements limités par le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe. Les menaces et autres déclarations hostiles proférées par ce pays, ainsi que ses violations fréquentes du cessez-le-feu existant, sont des éléments constitutifs d'un acte d'agression. Sur la scène internationale, l'Azerbaïdjan dénature constamment l'essence du problème du Haut-Karabakh. Ainsi, il s'emploie à dissimuler la politique de nettoyage ethnique et de violence menée, entre 1988 et 1991, qui a donné lieu à des actes d'agression ouverte et à des hostilités à grande échelle contre le peuple du Haut-Karabakh et son droit à l'autodétermination, qui impliquaient aussi des mercenaires étroitement liés à des organisations terroristes et ont entraîné, en dernière analyse, la mort de dizaines de milliers de civils.

Alors que les blessures de la dernière guerre déclenchée par l'Azerbaïdjan sont encore fraîches, voici que le belligérant se lance déjà dans une politique ayant pour objet d'en provoquer une autre. À l'ONU, l'Azerbaïdjan a fait distribuer, à l'Assemblée générale

et au Conseil de sécurité, de prétendus rapports et projets de résolution sur le problème du Haut-Karabakh, qui non seulement nuisent au processus de négociation, mais traduisent également l'intention de l'Azerbaïdjan de légitimer une éventuelle agression militaire dirigée contre le Haut-Karabakh et la République d'Arménie.

Nous estimons que si les dispositions des documents de différentes organisations engagées directement dans le processus des négociations sont appliquées, il y a lieu d'espérer une solution au problème du Haut-Karabakh. Ces documents excluent tout règlement militaire du conflit du Haut-Karabakh et engagent les parties en litige de mener des négociations pour un règlement pacifique et politique du problème.

L'Arménie est convaincue qu'en s'engageant à renoncer à toute mesure qui risquerait d'entraver le dialogue et le processus de paix, les parties pourront avancer sur la voie d'un règlement pacifique de la question du Haut-Karabakh.

